

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-06-DE
Reçu le 27/10/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – BUDGET PRIMITIF GENERAL – REGULARISATION AMORTISSEMENTS
COMPTE 28135

Séance Publique Ordinaire du 20 OCTOBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Christiane VALLON à M. le Maire, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à M. André RIOLI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC.

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 13 octobre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-06-DE
Reçu le 27/10/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

VI - BUDGET PRIMITIF GENERAL – REGULARISATION AMORTISSEMENTS
COMPTE 28135

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu budget primitif général 2020,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 03 Juillet 2019, il a été procédé au sein du budget primitif général à l'intégration des travaux de réaménagement du stade Beaulieu-Saint-Jean réalisés par le SIVOM de Villefranche-sur-Mer pour le compte de la Commission Syndicale.

Cette délibération, prise à l'initiative du Comptable Public, stipulait la sortie du bien dans son intégralité et des écritures ont été effectuées dans ce sens.

Des amortissements ont été pratiqués sur le compte 28135 durant les années 2017-2018-2019 pour un montant de 1 221 030 €.

Aujourd'hui, il convient de régulariser ces opérations en autorisant le Comptable Public à procéder aux écritures « d'ordre non budgétaire » comme suit :

- Débit du compte 28135 pour 1 221 030 €
- Par un crédit au compte 1068 de 1 221 030€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ENTERINE la présente proposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

